

désuètes. De plus, en 1992, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE), avec le concours de deux tables rondes provinciales, a amorcé un dialogue qui a mené à l'élaboration d'un code d'éthique pour les touristes et l'industrie du tourisme.

Aires montagneuses protégées

La création et la gestion d'aires protégées sont essentielles au développement durable. Les aires montagneuses sont bien représentées au sein du réseau des parcs nationaux et des réseaux de parcs de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Yukon. En novembre 1992, les ministres canadiens des parcs, de l'environnement, de la faune et des forêts ont conclu un engagement historique visant l'achèvement, d'ici l'an 2000, d'un réseau d'aires protégées représentatif des régions naturelles du Canada. Pour le gouvernement fédéral, cela signifie que chacune des 39 régions naturelles du Canada doit faire partie du réseau des parcs nationaux. À ce jour, 23 régions sont représentées.

Huit des dix régions naturelles principalement montagneuses du Canada sont représentées dans quatorze parcs nationaux (deux régions le sont dans deux parcs nationaux et une autre, dans cinq parcs). Quant aux deux régions montagneuses qui ne sont pas représentées dans le réseau des parcs nationaux, il y en a une au sein du réseau des parcs provinciaux, et on effectue une étude de faisabilité dans le but de déterminer si la création d'un parc national dans l'autre région serait viable.

Au Canada, sept des parcs nationaux en montagne ont été jugés suffisamment importants à l'échelle planétaire pour être désignés par l'UNESCO comme des sites appartenant au patrimoine mondial. Le nombre considérable de parcs en montagne reflète clairement la physiographie du Canada — la cordillère à l'ouest, les Appalaches à l'est et les chaînes Grantland et Axel Heiberg au nord — et le fondement historique du réseau des parcs nationaux.

Puisque les gens sont davantage sensibilisés au fait que l'intégrité écologique des parcs nationaux est étroitement liée au milieu écologique régional, le réseau des parcs encourage la collaboration régionale en matière de gestion et d'aménagement du territoire ainsi que de surveillance environnementale. On a recours au Canada à une approche écosystémique globale pour la gestion des aires protégées, ce qui se reflète clairement dans la gestion de plusieurs parcs nationaux situés en montagne. Citons, par exemple, le parc national des Lacs-Waterton situé au coeur même de six réserves canadiennes de la biosphère. Créées sous l'égide du Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO, ces réserves sont chacune constituées d'une aire centrale protégée, d'une zone tampon et d'une zone de collaboration où les gens habitent et travaillent. Elles sont des modèles d'intégration des efforts axés sur la préservation de la biodiversité et le développement durable.

Le Service des parcs du ministère du Patrimoine canadien collabore, avec le Service canadien des forêts du ministère fédéral des Ressources naturelles, à la gestion de 4 des 10 forêts modèles du Canada, dont celle de Foothills située au-delà des limites du parc